

Guide pratique : la rédaction inclusive et épicène pour la recherche en santé

LD – 2018-01

PARTENAIRES PRINCIPAUX

Instituts de recherche en santé du Canada
Ministère de la Santé et des Services sociaux
Fonds de recherche du Québec – Santé

PARTENAIRES UNIVERSITAIRES

Université Laval
Université McGill
Université de Montréal
Université de Sherbrooke

Stratégie de recherche axée sur le patient

SRAP
Le patient d'abord 


IRSC CIHR
Instituts de recherche en santé du Canada Canadian Institutes of Health Research

Propriétaire : Direction générale de l'Unité de soutien SRAP du Québec

Responsable : Julie Tremblay-Devirieux, conseillère en communication

Destinataires : toute personne œuvrant au sein de l'Unité de soutien SRAP du Québec

Adopté par : le Comité de gestion le 12-12-2018

Dernière mise à jour : 08-03-2019

1. Préambule	3	
2. En résumé : règles à suivre pour la rédaction inclusive et épicène	5	Tableau à imprimer
3. En détails : explication des règles et précisions pour leur application	6	
3.1 À proscrire	6	
3.2 Privilégier l'utilisation de doublets non abrégés.....	6	
3.3 Privilégier les formulations neutres (épicènes).....	8	Tableau à imprimer
3.4 Utiliser des doublets abrégés	9	
3.5 Choisir le bon suffixe féminin.....	10	
3.6 Masculiniser les appellations traditionnellement féminines.....	11	
4. Liste de quelques noms de personnes usuels en recherche axée sur le patient et la patiente (RAPP)	12	Tableau à imprimer
5. Bibliographie.....	13	

1. Préambule

Contexte

Le présent document se veut un guide pratique et facile d'utilisation destiné à toutes les parties prenantes de l'Unité de soutien SRAP du Québec afin de leur permettre de prendre la voie de la rédaction inclusive et épicène. Il intéressera également toutes les personnes œuvrant dans le domaine de la santé en général.

L'adoption de ce guide s'inscrit dans la volonté d'assurer une égale représentation des hommes et des femmes dans le discours de la recherche axée sur le patient et la patiente (RAPP) au Québec. À notre connaissance, l'Unité est la première entité du réseau canadien de la Stratégie de recherche axée sur le patient (SPOR/SRAP) à adopter de telles lignes directrices pour l'écriture en français. Par cette initiative, nous souhaitons vivement encourager d'autres entités du réseau à suivre la même voie.

Passer à la rédaction inclusive et épicène s'inscrit dans le mandat de l'Institut de la santé des femmes et des hommes (ISFH), l'un des treize Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC). En effet, pour « accroître l'intégration des considérations relatives au genre et au sexe [dans la recherche] en santé de toutes les disciplines¹ », il est crucial de se soucier aussi de la *représentation* du sexe et du genre dans le *discours* de la recherche en santé.

Objectifs du présent guide

(1) Inclure les femmes afin de représenter les deux genres

Traditionnellement, les règles d'écriture prescrivent l'emploi du masculin dit « générique ». Cette approche de la langue française repose sur l'idée que la forme masculine a une valeur universelle. Or, cela a pour effet d'effacer les femmes du discours et, ainsi, de renforcer les iniquités de sexe et de genre déjà présentes non seulement dans la réalité sociale, mais aussi dans la recherche, comme nous le rappelle le mandat de l'ISFH.

Afin d'assurer une égale représentation des femmes et des hommes dans le discours, il est recommandé :

- 1) D'inclure la forme féminine d'un nom à côté de sa forme masculine (ce qu'on appelle un « doublet ») ;
- 2) D'opter pour des formes neutres (dites « épicènes ») en lieu et place du masculin dit « générique ».

Ces deux principes de base se déclinent en quelques règles qui sont expliquées dans les pages suivantes.

¹ C'est l'objectif 1 du plan stratégique quinquennal de l'ISFH. (Canada, Institut de la santé des femmes et des hommes des IRSC, *Façonner la science pour un monde en meilleure santé : Stratégie 2017*, Ottawa, IRSC, 2014, p. 22. Fichier PDF consulté le 14-12-2018. En ligne : http://www.cihr-irsc.gc.ca/f/documents/igh_s17_report-fr.pdf)

(2) Uniformiser les communications

Actuellement, il existe un grand nombre de recommandations et de normes variées, voire contradictoires, pour la féminisation et la rédaction épïcène, ce qui complique les tâches de rédaction et de révision linguistique.

Ce guide pratique respecte le plus récent « Avis » publié par l'Office québécois de la langue française (OQLF) dans la *Gazette officielle du Québec*². Il propose un ensemble de règles de rédaction inclusive et épïcène cohérent et adapté au milieu de la recherche en santé afin d'uniformiser le style des communications et documents issus de l'Unité de soutien SRAP du Québec.

(3) Intégrer la contribution des parties prenantes dans une logique de coconstruction

Afin que les recommandations linguistiques exposées dans ce guide soient réellement applicables dans votre milieu de travail au quotidien – afin qu'elles soient réellement utiles et pertinentes pour vous –, nous vous encourageons à nous faire parvenir vos questions et commentaires via un formulaire en ligne : bit.ly/2QSk49V. Les contributions reçues permettront d'orienter la bonification du document.

Légende

Les formes non recommandées sont marquées par *l'italique*.

Les formes fautives sont en italique et précédées d'un **astérisque*.

Tableaux à imprimer

Ce document a été conçu pour vous permettre d'imprimer à part des tableaux aide-mémoire. Épinglez-les sur le mur de votre bureau afin de pouvoir vous y référer lorsque vous écrivez.

Sources

Ce document reproduit de nombreux passages issus des références linguistiques listées en bibliographie. Afin de conserver son caractère de guide pratique, d'une part, et compte tenu de la nature de ces références, d'autre part (de source gouvernementale, elles ne sont pas attribuées à un ou une auteur.e individuel.le et sont destinées à être reproduites afin de guider les pratiques d'écriture), les emprunts n'ont pas été indiqués par des guillemets et des appels de note.

² Québec, Office québécois de la langue française, « Avis du Comité d'officialisation linguistique sur la féminisation », *Gazette officielle du Québec*, no 27, 7 juillet 2018, p. 417. Fichier PDF consulté le 14-12-2018. En ligne : www.oqlf.gouv.qc.ca/ressources/bibliotheque/officialisation/avis-goq-feminisation-20180707.pdf

2. En résumé : règles à suivre pour la rédaction inclusive et épicène

⇒ Proscrire les notes statuant que le masculin est générique et inclut le féminin.

Ex. : « Dans ce document, le masculin est utilisé au sens neutre pour alléger le texte. » Ce n'est pas une solution acceptable, puisque cela exclut les femmes du discours.

⇒ Privilégier les doublets non abrégés

Lorsque le contexte de communication n'impose pas de contrainte de longueur au texte, écrire la forme masculine et la forme féminine en toutes lettres, coordonnées par « et » ou « ou ».

Les doublets non abrégés sont également de mise à l'oral.

Ex. : « Le patient et la patiente » ; « Le clinicien ou la clinicienne ».

⇒ Privilégier les formulations neutres (épicènes)

Lorsque cela est possible, trouver une formulation neutre remplaçant le doublet.

Ex. : « la rédaction » au lieu de « le rédacteur ou la rédactrice ».

⇒ Utiliser des doublets abrégés

À utiliser avec grande modération, seulement lorsque la brièveté du document est essentielle, ou en alternance avec des doublets non abrégés.

Ex. : « les étudiant.e.s ».

L'abréviation du second terme du doublet est rattachée par un « . » et non par des parenthèses ou tout autre signe de ponctuation.

Lorsque le suffixe féminin ne consiste pas en une addition (comme dans « les étudiant.e.s »), mais en une substitution de lettres, il faut écrire le doublet au long.

Ex. : « Les directeurs et les directrices » et non *« Les directeur.trice.s ».

⇒ Choisir le bon suffixe féminin

Faut-il féminiser en *-eure* ou en *-euse* ? Ça dépend. Consulter la liste de la section 4, p. 12.

Attention aux suffixes péjoratifs ou dépréciatifs. « Chercheure » (et non *chercheuse*) est à privilégier.

⇒ Masculiniser les appellations traditionnellement féminines

Ex. : « les infirmières et infirmiers³ » et non « les *infirmières* » ; « un ou une secrétaire ».

³ L'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec place le féminin en tête du doublet.

3. En détails : explication des règles et précisions pour leur application

Cette section plus détaillée procure les précisions nécessaires à l'application des règles lors de la rédaction. Elle intéressera également les personnes responsables de la révision linguistique.

3.1 À proscrire

Rédiger de manière inclusive et épïcène nécessite de se départir du principe du masculin dit « générique » et de ne pas considérer, à l'opposé, que le genre des appellations de personnes est interchangeable.

Insérer une mention d'équivalence du féminin et du masculin

⇒ L'insertion d'une note explicative (p. ex. : « *Dans cette brochure, le masculin est utilisé au sens neutre pour alléger le texte.* ») n'est pas une solution acceptable, puisqu'elle exclut les femmes du discours.

Alterner le féminin et le masculin dans une énumération

⇒ Le recours à une alternance de formes masculines et de formes féminines n'est pas recommandé. La valeur générique que l'on souhaite alors donner au féminin n'est pas présente dans l'usage et ne sera pas comprise par les lecteurs.

P. ex., dans la phrase « *Pensez à inviter tous vos collègues : les conseillers en éthique, les infirmières, les techniciens et les directrices* », on peut penser que les infirmiers et les directeurs sont exclus ou qu'il n'y en a pas dans l'établissement.

3.2 Privilégier l'utilisation de doublets non abrégés

⇒ Lorsque le contexte de communication n'impose pas de contrainte de longueur au texte, écrire la forme masculine et la forme féminine en toutes lettres, coordonnées par « et » ou « ou ».

⇒ Les doublets non abrégés sont de mise à l'oral, par exemple lors de la lecture d'un texte ou lors d'une présentation.

Ex. : « Le patient ou la patiente » ; « ils et elles ».

Comment écrire les noms de programmes de recherche, d'organisations, etc. qui sont non inclusifs ?

⇒ La modification du nom d'une organisation, d'un programme de recherche, d'un département, etc. afin de le rendre inclusif ou épïcène doit être fait par l'autorité compétente.

P. ex., la Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université (FQPPU) et l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (OIIQ) ont choisi de rendre leur nom inclusif.

Dans un futur proche, il serait à souhaiter qu'en français, la « Stratégie de recherche axée sur le patient » devienne la « Stratégie de recherche axée sur le patient et la patiente » et soit abrégée en « SRAPP », mais la décision relève des IRSC.

⇒ Par contre, les expressions désignant des concepts, des notions ou des champs de recherche peuvent à tout moment être rendues inclusives et épicènes par les personnes qui les emploient.

Ex. 1 : « Dans le cadre de la Stratégie de recherche axée sur le patient menée par les IRSC, un partenariat avec un patient, une patiente ou un.e proche-aidant.e est créé au sein de chaque équipe de recherche. »

Ex. 2 : « La recherche axée sur le patient et la patiente (RAPP) et la recherche axée sur les pratiques de première ligne (RAPPL) sont deux aspects importants de la Stratégie de recherche axée sur le patient (SRAP), une initiative des IRSC. »

Quand doit-on répéter le déterminant (ou article) ?

⇒ On peut ne pas répéter le déterminant si les deux noms coordonnés désignent la même entité. C'est généralement le cas lorsqu'il s'agit de noms pluriels : l'entité est alors un groupe que l'on suppose composé d'hommes et/ou de femmes.

Ex. : « les travailleurs et travailleuses ».

Doit-on répéter l'adjectif ?

⇒ On peut omettre l'un des adjectifs qualifiant les noms du doublet lorsque le contexte est clair.

Ex. : « Il faut une ingénieure ou un ingénieur expérimenté pour ce poste. » Dans cette phrase, il est sous-entendu que la personne engagée devra être expérimentée, peu importe son genre.

⇒ On peut omettre l'un des adjectifs lorsque les formes féminine et masculine font partie de la même entité collective.

Ex. : « les enseignantes et les enseignants consultés ». Dans cet exemple, on a consulté un groupe composé d'enseignants et d'enseignantes.

Comment accorder l'adjectif lorsqu'on n'en écrit qu'un seul ?

⇒ On applique la « règle de proximité » : le genre de l'adjectif est celui du nom le plus proche.

Ex. 1 : « De nombreux patients et patientes » et non *« De nombreux patientes et patients ».

Ex. 2 : « Des traductrices et des traducteurs patients » et non *« Des traducteurs et des traductrices patients ».

⇒ Bien que la règle de proximité permette de faire l'accord au féminin, cela pourrait être source de confusion pour le lectorat. Par souci de lisibilité, il est recommandé de faire l'accord au masculin.

Doit-on répéter le complément du nom ?

⇒ Dans le cas d'un nom accompagné d'un complément du nom, on applique les mêmes règles que pour le nom accompagné d'un adjectif : on peut omettre le 1^{er} complément du nom (1) si le contexte est clair ou (2) si les formes féminine et masculine font partie de la même entité collective.

Ex. : « les agents et les agentes de recherche du département » et non *« *les agents de recherche et les agentes du département* ».

3.3 Privilégier les formulations neutres (épicènes)

Le choix de formulations neutres au lieu de doublets permet à la fois de simplifier et de dégenrer l'écriture.

Ex. : « la rédaction » au lieu de « *le rédacteur ou la rédactrice* ».

Différents procédés grammaticaux permettent d'obtenir une formulation neutre :

⇒ **Un nom collectif**

Ex. : « Le lectorat » et non « *les lecteurs et les lectrices* ».

⇒ **Un nom de fonction ou d'unité administrative**

Ex. : « La rédaction » au lieu de « *le rédacteur ou la rédactrice* ».

⇒ **Un nom épicène pluriel**

Ex. : « Les journalistes » et non « *le ou la journaliste* ».

⇒ **Un adjectif épicène**

Ex. : « juge spécialiste en ... » et non « *juge spécialisé.e en...* »

⇒ **Un pronom épicène**

Ex. : « juge à qui... » et non « *juge auquel ou à laquelle...* »

⇒ **Un déterminant épicène**

Ex. : « Chaque juge » et non « *chacun ou chacune des juges* ».

⇒ **Une tournure impersonnelle**

Ex. : « Êtes-vous de citoyenneté canadienne ? » et non « *Êtes-vous citoyen ou citoyenne canadienne ?* »

⇒ **Un verbe à l'infinitif ou au participe présent**

Ex. : « Gérer... », « Gérant... » et non « *Il ou elle gère...* »

⇒ **Une phrase nominale**

Ex. : « Gestion de... » et non « *Il ou elle gère...* »

Attention à la polysémie

⇒ Certaines formulations épïcènes pourraient être polysémiques dans certains contextes et créer une ambiguïté.

Ex. : si l'on remplace « le directeur ou la directrice » par « la direction », le sens restera généralement clair. Mais si l'on remplace « les chercheurs et chercheuses » par « la recherche », le sens peut devenir ambigu : est-il question du monde de la recherche en général, d'une étape dans un processus de production de connaissances, d'un département dans une organisation, ou des personnes qui effectuent la recherche ? Il est alors préférable d'écrire « les chercheurs et les chercheuses ».

Attention aux catégories existantes

⇒ Dans les contextes où une catégorisation précise est de mise, créer un nouveau terme épïcène pourrait générer de l'ambiguïté par rapport aux catégories déjà en usage.

Ex. : l'usage de « personnel de recherche » pourrait être ambigu dans un contexte où il existe des catégories précises et distinctes comme coordonnateur et coordonnatrice, cochercheur.e, chercheur.e principal.e, etc.

3.4 Utiliser des doublets abrégés

Les doublets abrégés sont à utiliser avec grande modération (seulement lorsque la brièveté du document est essentielle) ou en alternance avec les doublets non abrégés. Ils sont une solution partielle puisqu'ils réduisent la représentation des femmes aux seuls suffixes.

⇒ Les doublets abrégés peuvent être ponctués à l'aide de points.

Ex. : « les étudiant.e.s ».

Remarque sur la ponctuation du doublet abrégé

Bien que l'OQLF privilégie l'usage des « () » ou des « [] », l'usage du « . » semble devenir la norme au Québec. Du point de vue typographique, il représente une économie de moyens élégante et optimise la lisibilité.

Toutefois, voici pourquoi l'OQLF ne recommande pas l'usage du point. Lorsque le suffixe féminin ne consiste pas en une addition (comme dans l'exemple ci-dessus), mais en une substitution de lettres, l'usage du tiret devant le suffixe féminin placé entre parenthèses serait le seul moyen correct d'indiquer la nature substitutive de ce suffixe. En revanche, l'utilisation du point donne un résultat incohérent ou agrammatical.

Ex. : « Les acupuncteur(-trice)s » est clair ; *« les acupuncteur.trice.s » est incohérent, *« les acupuncteur.-trice.s » contrevient aux règles de ponctuation.

⇒ La solution consiste à utiliser des doublets en toutes lettres (non abrégés) lorsque la forme féminine se fait par substitution du suffixe et non par addition.

Ex. : « Les acupuncteurs et les acupunctrices ».

Comment former le pluriel d'un doublet abrégé ?

⇒ Le -s se place une seule fois, à la suite du 2^e doublet.

Ex. : « Les étudiant.e.s » et non *« Les étudiants.tes ».

⇒ Lorsque le masculin singulier se termine déjà par un -s, dans un doublet au pluriel, on ne sépare pas le -s du féminin par un point.

Ex. : « Les employé.e.s doivent être courtois.es » et non *« courtois.e.s ».

Comment lire à haute voix un doublet abrégé ?

⇒ À l'oral, il convient de prononcer le doublet au long, de façon non abrégée, sauf si la marque du féminin ne s'entend pas (p. ex., un -e muet).

Ex. : on prononcera « Les cliniciens et les cliniciennes » et « les employés en clinique » à l'oral.

3.5 Choisir le bon suffixe féminin

Féminiser en *-eure* ou en *-euse* ? L'exemple de « chercheuse » / « chercheure »

La recommandation de l'OQLF : « chercheuse »

Au chapitre de la féminisation des termes en *-eur*, l'OQLF rappelle de ne pas créer de formes nouvelles inutilement. Souvent, une forme en *-euse* ou en *-trice* existe déjà.

Ex. : puisque « chercheuse » existe déjà, « chercheure » serait inutile. L'OQLF recommande alors « chercheuse ».

Cette recommandation de l'OQLF se base sur une analyse de l'évolution des termes depuis leur forme latine.⁴ Du point de vue morpholinguistique, la recommandation est donc parfaitement cohérente. Toutefois, cette position, ainsi que le « [Répertoire des appellations de personnes⁵](#) » auquel elle donne lieu, ne tient pas toujours compte des différences de valeur sémantique existant entre les différentes formes féminisées dans le dictionnaire ou dans l'usage.

P. ex., selon les dictionnaires usuels, « une entraîneuse », la forme féminisée recommandée par l'OQLF, désigne d'abord une danseuse érotique dans un bar. Ce n'est donc pas l'équivalent, sémantiquement parlant, du féminin d'« entraîneur » qui, lui, travaille dans une salle de sport. Certains féminins en *-eure* ont aussi été créés pour éviter une connotation négative associée au féminin en *-euse*. Autre ex., une « metteuse » en scène est loin de faire l'unanimité au Québec à cause de sa sonorité dépréciée et prosaïque qui la rapproche d'« entremetteuse ».

⁴ Voir Marie-Ève Arbour et Hélène de Nayves, *Formation sur la rédaction épïcène*, Québec, Office québécois de la langue française, 2018, 74 p. Fichier PDF en ligne consulté le 14-12-2018. En ligne : <https://www.oqlf.gouv.qc.ca/redaction-epicene/formation-redaction-epicene.pdf>

⁵ Québec, Office québécois de la langue française, « Répertoire des appellations de personnes », Banque de dépannage linguistique de l'OQLF, gouvernement du Québec, 2002. Dernière mise à jour de la *BDL* : novembre 2018. Page Web consultée le 14-12-2018. En ligne: http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=1&th_id=359

Certaines de ces recommandations de l'OQLF perdent donc de leur cohérence du point de vue lexicographique et sociolinguistique. Par conséquent, un certain recul critique est possible face au « Répertoire des appellations de personnes ». Une forme féminisée recommandée peut être réévaluée si elle n'obtient pas un bon taux d'acceptation dans le milieu, dans la communauté où elle est en usage. Lorsque les femmes concernées par l'appellation s'identifient majoritairement à une forme plutôt qu'à une autre, il est pertinent d'en tenir compte.

L'usage choisi par la communauté de la recherche au Québec : « chercheure »

⇒ Dans le milieu de la recherche au Québec, « chercheure » est la forme féminisée communément usitée et revendiquée. Ce serait donc la forme à privilégier.

Cette forme a l'avantage d'éviter la connotation prosaïque ou dépréciée associée à « *chercheuse* ». Elle semble davantage exprimer la crédibilité du métier et du statut scientifique et, ainsi, se pose comme un réel équivalent à la forme masculine.

3.6 Masculiniser les appellations traditionnellement féminines

Le principe d'inclusion demande de contrer non seulement l'effacement des femmes du discours, mais également celles des hommes, un phénomène qui survient dans le cas des métiers et appellations traditionnellement féminins.

⇒ Dans le but de former des doublets, il faut alors masculiniser l'appellation.

P. ex., on ne dira pas « *une secrétaire* », mais « un ou une secrétaire » ou encore « les agentes et agents administratifs ». On ne dira pas « *les infirmières* », mais « les infirmières et les infirmiers⁶ ». Enfin, on ne dira pas *« *des hommes sages-femmes* » mais « des sages-hommes ».

⁶ L'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec place le féminin en tête du doublet. Cela permet de représenter plus fidèlement la réalité de cette profession.

4. Liste⁷ de quelques noms de personnes usuels en recherche axée sur le patient et la patiente (RAPP)

DOUBLET ABRÉGÉ OU AU LONG	FORMULATION ÉPICÈNE ⁸
Ajout d'un -e au féminin	
Les patient.e.s-partenaires	-
Les expert.e.s	L'expertise
Les proches-aidant.e.s	-
Les agent.e.s d'amélioration de la qualité	L'amélioration de la qualité
Les professeur.e.s	-
Les chercheur.e.s	La recherche
Les employé.e.s	Le personnel
Les docteur.e.s en éducation	-
Doublement de la consonne et ajout d'un -e	
Les clinicien.ne.s	Le personnel clinicien, la clinique
DOUBLET AU LONG (l'abréviation n'est pas possible)	
Terminaison en -er/-ère	
Les boursiers et les boursières	Les récipiendaires de bourse
Les infirmières et infirmiers ⁹ Les super-infirmières et super-infirmiers	-
Terminaison en -eur/-euse	
Les développeurs et les développeuses informatique	Le développement informatique
Les décideurs et les décideuses	Les gestionnaires
Le programmeur ou la programmeuse	La programmation
Terminaison en -teur/-trice	
Les communicateurs et communicatrices scientifiques	La communication scientifique
Les directeurs et les directrices	La direction
Les coordonnateurs et les coordonnatrices	La coordination
Les recteurs et rectrices	Le rectorat
Nom contenant homme/femme	
Un homme ou une femme de ménage	Un.e employé.e d'entretien ménager
Une sage-femme ou un sage-homme	-
Aucun changement de terminaison : pour un nom épïcène au singulier, doubler le déterminant	
Un ou une médecin	-
Un ou une secrétaire	-

⁷ Pour une liste exhaustive, mais ne privilégiant pas la valeur sémantique d'usage des formes féminines, consulter le « Répertoire des appellations de personnes » de l'OQLF en ligne : http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=1&th_id=359

⁸ Attention, l'usage d'une formulation épïcène peut parfois créer des ambiguïtés. Voir la section 3.3, p. 8-9.

⁹ L'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec place le féminin en tête du doublet.

5. Bibliographie

Arbour, Marie-Ève et Hélène de Nayves. *Formation sur la rédaction épïcène*, Québec, Office québécois de la langue française, 2018, 74 p. Fichier PDF consulté le 14-12-2018.

En ligne : www.oqlf.gouv.qc.ca/redaction-epicene/formation-redaction-epicene.pdf

Canada. Bureau de la traduction. « La féminisation », *Termium : Le guide du rédacteur*, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, 2018. Date de modification : 15-10-2015. Page Web consultée le 14-12-2018.

En ligne : www.btb.termiumplus.gc.ca/redac-chap?lang=fr&lettr=chapsect9&info0=9

Canada. Condition féminine Canada. *Guide de rédaction épïcène*, date de modification : 21-06-2012. Page Web consultée le 14-12-2018.

En ligne : <http://osez-dare.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1397753559080/1397755030181>

Québec. Office québécois de la langue française. « Avis du Comité d'officialisation linguistique sur la féminisation », *Gazette officielle du Québec*, no 27, 7 juillet 2018, p. 417. Fichier PDF consulté le 14-12-2018.

En ligne : www.oqlf.gouv.qc.ca/ressources/bibliotheque/officialisation/avis-goq-feminisation-20180707.pdf

Québec. Office québécois de la langue française. « Féminisation syntaxique : les noms de forme simple », *Banque de dépannage linguistique de l'OQLF*, gouvernement du Québec, 2002. Dernière mise à jour de la BDL : novembre 2018. Page Web consultée le 14-12-2018.

En ligne : http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=3993

Québec. Office québécois de la langue française. « Les noms en *-eur* et en *-eure* », *Banque de dépannage linguistique de l'OQLF*, gouvernement du Québec, 2002. Dernière mise à jour de la BDL : novembre 2018. Page Web consultée le 14-12-2018.

En ligne : http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?id=3941

Québec. Office québécois de la langue française. « Les noms féminins en *-eure* », *Banque de dépannage linguistique de l'OQLF*, gouvernement du Québec, 2002. Dernière mise à jour de la BDL : novembre 2018. Page Web consultée le 14-12-2018.

En ligne : http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?id=3336

Québec. Office québécois de la langue française. « Principes généraux de la rédaction épïcène », *Banque de dépannage linguistique de l'OQLF*, gouvernement du Québec, 2002. Dernière mise à jour de la BDL : novembre 2018. Page Web consultée le 14-12-2018.

En ligne : http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?id=3912

Québec. Office québécois de la langue française. « Répertoire des appellations de personnes », *Banque de dépannage linguistique de l'OQLF*, gouvernement du Québec, 2002. Dernière mise à jour de la BDL : novembre 2018. Page Web consultée le 14-12-2018.

En ligne : http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=1&th_id=359